|>

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

Date: 24/08/2022 Page 1/13 Révision: N°3 (24/08/2022)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L

Code du produit : 2803

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant - dégraissant. Utilisation professionnelle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: ORAPI HYGIENE..

Adresse: 12, RUE PIERRE MENDES FRANCE.69120.VAULX-EN-VELIN.FRANCE.

Téléphone: +33 (0)4 37 42 23 03. Fax: +33 (0)4 37 57 18 27.

fds@orapi.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

>RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

CAS 68439-46-3 ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED

EC 200-573-9 ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Prévention :

P280 Porter un équipement de protection des yeux, du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

> 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

Date: 24/08/2022 Page 2/13

Révision: N°3 (24/08/2022)

>RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

> Composition:

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 102-71-6		[1]	$2.5 \le x \% < 10$
EC: 203-049-8			
REACH: 01-2119486482-31			
2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL			
CAS: 15763-76-5	GHS07		$2.5 \le x \% < 10$
EC: 239-854-6	Wng		
REACH: 01-2119489411-37	Eye Irrit. 2, H319		
SODIUM P-CUMENESULPHONATE			
CAS: 68439-46-3	GHS07, GHS05		$1 \le x \% < 2.5$
	Dgr		
ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED	Acute Tox. 4, H302		
	Eye Dam. 1, H318		
CAS: 64-02-8	GHS07, GHS05, GHS08		$1 \le x \% < 2.5$
EC: 200-573-9	Dgr		
REACH: 01-2119486762-27	Acute Tox. 4, H302		
	Eye Dam. 1, H318		
ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE	Acute Tox. 4, H332		
TETRASODIUM	STOT RE 2, H373		

> Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

> Limites de concentration specifiques et estimation de la toxicite algue					
Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA			
CAS: 102-71-6		orale: ETA = 6400 mg/kg PC			
EC: 203-049-8					
REACH: 01-2119486482-31					
2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL					
CAS: 64-02-8		orale: ETA = 1780 mg/kg PC			
EC: 200-573-9					
REACH: 01-2119486762-27					
ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE					
TETRASODIUM					

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

>RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Ne rien faire absorber par la bouche.

Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau :

Rincer abondamment avec de l'eau. Si une gêne persiste, consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas d'irritation.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

Date: 24/08/2022 Page 3/13 Révision: N°3 (24/08/2022)

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

> 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la rubrique 11.

> 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

>RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

> 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- oxydes de soufre (SOx)
- oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

>RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

|> 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes.

|> Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Prévoir une ventilation suffisante.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

|> 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant acide.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Utiliser des absorbants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

|> 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 8 et 13.

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

Date: 24/08/2022 Page 4/13

Révision: N°3 (24/08/2022)

>RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

> 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

Inhalation

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :
102-71-6	5 mg/m3				

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 02/2022):

CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
102-71-6		2 E ppm		1 (I)
		4 (II) mg/m ³		

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Utilisation finale: Travailleurs

> Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à long terme DNEL: 1.5 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à court terme DNEL: 3 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 1.5 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à court terme

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

Date: 24/08/2022 Page 5/13

Révision: N°3 (24/08/2022)

DNEL: 3 mg de substance/m3

> Utilisation finale : Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 0.6 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 1.2 mg de substance/m3

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5)

Voie d'exposition : Travailleurs

Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 136.25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme

DNEL : 0.096 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 26.9 mg de substance/m3

> Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 3.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 68.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme

DNEL : 0.048 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 6.6 mg de substance/m3

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

|> Utilisation finale: Travailleurs
Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 7.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 140 µg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 1 mg de substance/m3

Version: N°1 (24/08/2022) ORAPI HYGIENE.

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

Date: 24/08/2022 Page 6/13

Révision: N°3 (24/08/2022)

Utilisation finale: |> Consommateurs

> Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 3.3 mg/kg de poids corporel/jour

Contact avec la peau Voie d'exposition:

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 2.66 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à long terme DNEL: 70 μg de substance/cm2

Voie d'exposition: Inhalation

Effets locaux à long terme Effets potentiels sur la santé: DNEL: 0.4 mg de substance/m3

|> Concentration prédite sans effet (PNEC) :

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Compartiment de l'environnement : Sol PNEC: 1.1 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC: 2.83 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: $283 \mu g/1$

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 50 mg/l

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5) Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 0.037 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC: 0.23 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: 0.023 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 2.3 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 0.862 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC: 0.0862 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 100 mg/l

Compartiment de l'environnement : Prédateurs en milieu d'eau douce (Orale)

PNEC: $862 \mu g/kg$

Compartiment de l'environnement : Prédateurs en milieu marin (Orale)

PNEC: $86.2 \,\mu g/kg$

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Sol Compartiment de l'environnement :

Version: N°1 (24/08/2022) ORAPI HYGIENE.

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

Date: 24/08/2022 Page 7/13

Révision: N°3 (24/08/2022)

PNEC: 0.151 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 0.32 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 0.032 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 5.12 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 1.7 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : Sédiment marin 0.17 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

|> - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

|> - Protection respiratoire

Ne pas utiliser en espace clos et non ventilé.

Eviter toute inhalation.

>RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique : Liquide Fluide.

|> Couleur

Orange

Version: N°1 (24/08/2022) ORAPI HYGIENE.

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

Date: 24/08/2022 Page 8/13

Révision: N°3 (24/08/2022)

|> Odeur

Seuil olfactif: Non précisé.

Citron

|> Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

> Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

|> Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition :

> Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz):

Non précisé.

|> Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion,limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé. Dangers d'explosion,limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

|> Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

|> pH

pH: 10.90 0.5.

Base faible.

Non précisé.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

|> Viscosité cinématique

Viscosité: Non précisé.

|> Solubilité

Hydrosolubilité : Soluble.

Liposolubilité : Non précisé.

|> Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Densité: 1.025 +/- 0.005 (20°C)

> Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel
- la chaleur

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

Date: 24/08/2022 Page 9/13

Révision: N°3 (24/08/2022)

- l'exposition à la lumière

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- acides forts
- métaux

|> 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- oxyde de soufre (SOx)
- oxydes d'azote (NOx)

>RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

11.1.1. Substances

|> Toxicité aiguë :

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Par voie orale: DL50 = 1780 mg/kg

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5)

Par voie orale : DL50 > 7000 mg/kg

Espèce : Rat

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Par voie orale : DL50 = 6400 mg/kg

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

|> Corrosion cutanée/irritation cutanée :

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

\mid > Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT: Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test):

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test):

Espèce: Autres

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Version: N°1 (24/08/2022) ORAPI HYGIENE.

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

> Mutagénicité sur les cellules germinales :

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vivo): Négatif.

Espèce : Souris

OCDE Ligne directrice 474 (Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de

Date: 24/08/2022 Page 10/13

Révision: N°3 (24/08/2022)

mammifères)

> Cancérogénicité:

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Test de cancérogénicité : Négatif.

Aucun effet cancérogène.

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 451 (Études de cancérogénèse)

|> Toxicité pour la reproduction :

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Etude sur le développement : Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 421 (Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction

et le développement)

|> Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Par voie orale: C = 1000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce: Rat

Durée d'exposition : 90 jours

OCDE Ligne directrice 408 (Toxicité orale à doses répétées - rongeurs: 90 jours)

Par voie cutanée : C = 250 mg/kg poids corporel/jour

Espèce: Rat

Durée d'exposition : 90 jours

OCDE Ligne directrice 411 (Toxicité cutanée subchronique: 90 jours)

Par inhalation : C = 0.5 mg/litre/6h/jour

Espèce: Rat

Durée d'exposition : 90 jours

OCDE Ligne directrice 412 (Toxicité subaigüe par inhalation : étude sur 28 jours)

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

|> Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Sel tétrasodique de l'EDTA (CAS 64-02-8): Voir la fiche toxicologique n° 276.

>RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

|> 12.1.1. Substances

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Toxicité pour les poissons : CL50 > 100 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

NOEC > 25.7 mg/l Espèce : Danio rerio Durée d'exposition : 21 jours

OCDE Ligne directrice 210 (Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la

vie)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 140 mg/l

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

Date: 24/08/2022 Page 11/13

Révision: N°3 (24/08/2022)

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h Autres lignes directrices

NOEC > 25 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les algues : CEr50 > 100 mg/l Durée d'exposition : 72 h

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Toxicité pour les poissons : CL50 > 10000 mg/l

Espèce : Leuciscus idus Durée d'exposition : 48 h Autres lignes directrices

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 609.88 mg/l

Espèce : Ceriodaphnia dubia Durée d'exposition : 48 h Autres lignes directrices

NOEC = 16 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les algues : CEr50 512 mg/l

Espèce: Desmodesmus subspicatus

Durée d'exposition : 72 h Autres lignes directrices

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

|> 12.2.1. Substances

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8) Biodégradation : Pas rapidement dégradable.

ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED (CAS: 68439-46-3)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

|> 12.3.1. Substances

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5)
Coefficient de partage octanol/eau : log Koe = -1.1

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Coefficient de partage octanol/eau : log Koe = -2.3

OCDE Ligne directrice 107 (Coefficient de partage (n-octanol/eau): méthode par

agitation en flacon)

Facteur de bioconcentration : BCF < 3.9

Espèce: Cyprinus carpio (Fish)

Version: N°1 (24/08/2022) ORAPI HYGIENE.

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

Date: 24/08/2022 Page 12/13

Révision: N°3 (24/08/2022)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

>RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

> - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

|> - Informations relatives à l'emballage :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

|> - Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

- moins de 5% de : EDTA et sels

- parfums

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

Version: N°1 (24/08/2022) ORAPI HYGIENE.

C'SIMPLE DECAPANT SOLS 5L - 2803

Date: 24/08/2022 Page 13/13

Révision: N°3 (24/08/2022)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

|>RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

|> Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

|> Abréviations :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50: La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC: La concentration sans effet observé.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA: Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

STEL : Short-term exposure limit

TWA: Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE: Valeur Limite d'Exposition.

VME: Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC: Substance of Very High Concern.

|> Modification par rapport à la version précédente